



InTerLUD

DOSSIER DE PRESSE

InTerLUD, le nouveau programme CEE qui
ouvre la voie à une logistique urbaine
durable au cœur des territoires

Janvier 2021

CONTACT PRESSE

Virginie FEUILLU
Responsable offre programmes CEE ROZO
04 37 24 23 28
v.feullu@rozo.fr

Le programme InTerLUD est porté par :



Sommaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE	p.3
-----------------------------	-----

DOSSIER DÉTAILLÉ	p.5
-------------------------	-----

1. Logistique urbaine : des enjeux majeurs pour aujourd’hui et pour demain

1. La logistique urbaine, c’est quoi ?	p.5
2. Des enjeux multiples	p.6

2. InTerLUD, le nouveau programme CEE

1. La genèse et les objectifs	p.8
2. Les typologies d’acteurs ciblés	p.9
3. Les porteurs et partenaires techniques	p.11
4. Les partenaires financiers	p.12

3. La mise en route du programme

1. La démarche partenariale et l’accompagnement proposés	p.12
2. Les moyens humains déployés	p.13
3. Les outils mis en place	p.14
4. Les premières grandes actions mises en œuvre	p.14
5. Les événements en cours ou à venir	p.15



DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

InTerLUD, le nouveau programme CEE qui ouvre la voie à une logistique urbaine durable au cœur des territoires

Le 27 février 2020, le ministère de la Transition écologique et solidaire a validé le programme InTerLUD (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable) dont l'objectif est d'optimiser les conditions de transport des marchandises en ville. Celui-ci prévoit **d'accompagner sur la période 2020-2022, l'engagement volontaire d'acteurs publics et privés à l'échelle territoriale, dans une démarche collaborative de signature de chartes pour une logistique urbaine plus durable et plus économe en énergie.**

La dynamique InTerLUD s'est mise en place depuis la fin de l'été 2020 : des chargés de mission sont sur le terrain pour la phase de sensibilisation des acteurs économiques et des collectivités.

Les premiers échanges, des rendez-vous de sensibilisation ainsi que des présentations lors d'ateliers en format dématérialisé (pour s'adapter aux conditions sanitaires) vont s'intensifier dans les semaines à venir.

Le site internet dédié au programme (www.interlud.green) propose d'ores et déjà aux collectivités et aux acteurs économiques de nombreuses ressources sur l'actualité de la logistique urbaine et du programme, newsletter...). Celles-ci seront prochainement complétées par des services comme la plateforme de partage d'expériences, la mise à disposition de contenus méthodologiques, etc.

InTerLUD est co-porté par Logistic-Low-Carbon, le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), l'Ademe (Agence de la transition écologique) et ROZO (société de conseil spécialisée dans l'efficacité énergétique).

Répondre à des enjeux majeurs pour les territoires et la planète !

En France, le flux de marchandises représente en moyenne :



15 à 20 %
du trafic en ville

dont



50 %
de déplacements
d'achat et de livraisons
par et pour les particuliers



40 %
de livraisons et d'enlèvements
pour les entreprises



10 %
de gestion urbaine (déchets,
services postaux, matériaux
de BTP, déménagement)

Façonner l'émergence d'une ville durable

Également appelée la logistique du « dernier kilomètre », la logistique urbaine recouvre l'ensemble des activités inhérentes au transport des marchandises entrant, sortant et circulant en milieu urbain.

En raison de sa grande dépendance aux véhicules utilitaires motorisés, **le transport des marchandises génère de nombreuses émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.** Il est aujourd'hui davantage soumis à des mesures de restriction de circulation dans certains centres urbains et leurs périphéries.

D'ici fin 2020, la création de zones à faibles émissions mobilités (ZFE-m) dans 19 agglomérations françaises, pour réduire la pollution routière, va transformer significativement le transport des marchandises. L'enjeu

est donc de taille, non seulement pour **les acteurs économiques appelés à anticiper la transition vers une logistique urbaine de moins en moins carbonée, mais aussi pour les pouvoirs publics en charge de gérer la mobilité, l'accessibilité et la durabilité des villes et des territoires.** .

Faire converger compétitivité, qualité de vie et de travail

Parfois perçue sous le seul prisme de consommation de foncier, de congestion des centres-villes, de pollution et du bruit qu'elle génère, la logistique urbaine est pourtant un moteur indispensable au bon fonctionnement et à la vitalité économique des territoires. L'optimiser est une nécessité pour faire converger enjeux environnementaux, qualité de vie, attractivité économique du territoire, compétitivité et amélioration des conditions de travail des acteurs de la chaîne logistique.



Copyright photos : Roben Pics, Jacques DAVID

S'engager collectivement et agir concrètement

Une démarche d'engagement volontaire et partenariale

L'objectif du programme InTerLUD est de **faire collaborer des acteurs privés et publics volontaires dans la mise en œuvre d'une logistique urbaine plus économe en énergie fossile au sein des agglomérations**, afin de réduire les impacts sur l'environnement et les populations.

InTerLUD va les **accompagner dans la réalisation et la mise en œuvre de chartes de logistique urbaine durable** permettant de trouver des solutions qui concilient intérêts publics, collectifs, individuels et privés, et ouvrant la voie à la mise en place d'actions concrètes.

« La démarche d'engagement volontaire pour la logistique urbaine a fait ses preuves sur plusieurs territoires. Le programme InTerLUD sera un facilitateur de cette démarche en favorisant les dynamiques communes entre collectivités et entreprises à l'échelle des agglomérations. » Cerema

Pour qui ?

Le programme est **destiné aux acteurs économiques et à l'ensemble des communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles qui souhaitent mettre en œuvre une stratégie concertée pour optimiser la mobilité des marchandises**. Il s'articule autour de temps forts : l'animation et la sensibilisation des acteurs, l'accompagnement des territoires volontaires avec un financement pour la réalisation de chartes de logistique urbaine et l'évaluation globale des effets du programme.

OBJECTIF DU PROGRAMME

50 chartes de logistique urbaine durable en 3 ans sur le territoire national

1. Logistique urbaine : des enjeux majeurs pour aujourd'hui et demain

Difficile d'échapper aujourd'hui la problématique du transport des marchandises dans la décision politique, tant elle est au centre d'enjeux majeurs croisés parfois antagonistes, au cœur même des territoires. Enjeux économiques, sociaux, environnementaux, urbanistiques, la logistique urbaine (ou logistique du dernier kilomètre) est un sujet complexe parce qu'elle implique de nombreux acteurs publics et privés, dont les impératifs ne se rejoignent pas toujours.



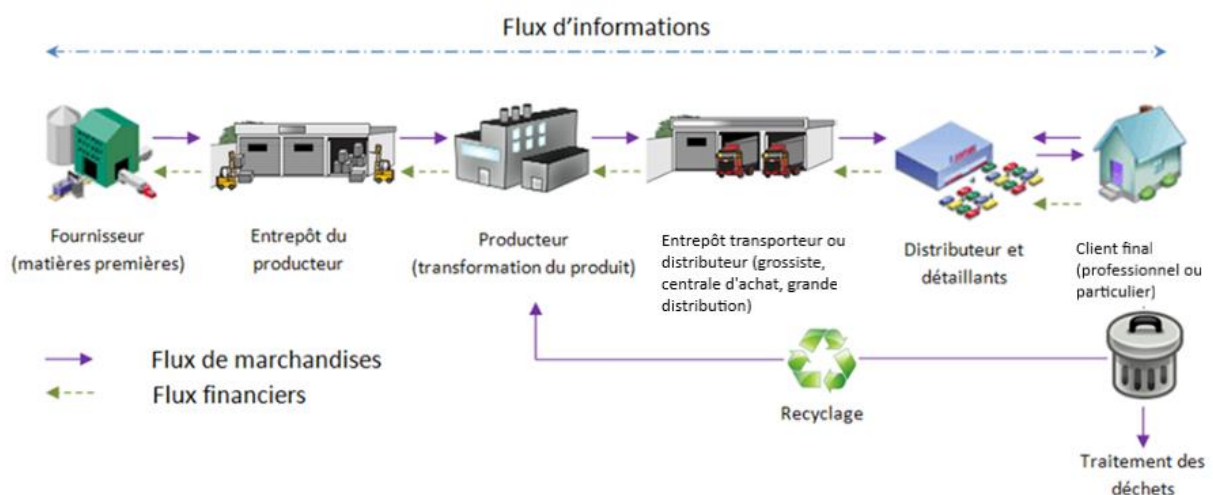
Copyright photo : Istock

1. La logistique urbaine, c'est quoi ?

C'est l'art de gérer les flux de marchandises entrant et sortant en ville dans des conditions optimales.

Prolongement des activités de production et de commerce, la logistique urbaine englobe la chaîne logistique BtoB* et la chaîne BtoC**.

Elle implique de nombreux acteurs économiques : transporteurs, grande distribution, grossistes, producteurs, artisans, commerçants, industriels... et des acteurs publics (communautés d'agglomération, métropoles, communautés urbaines).



Source du schéma : dumas.ccsd.cnrs.fr (soumis à l'autorisation de l'auteur pour toute reproduction)

* BtoB : Business to Business

** BtoC : Business to Consumer

2. Des enjeux multiples

4 enjeux majeurs sont identifiés : économiques, sociaux, environnementaux et urbanistiques.

Les enjeux économiques

✓ Pour les professionnels du secteur

Le premier enjeu, le transport des marchandises : la logistique urbaine représente en moyenne 1/3 du coût logistique global pour une marchandise qui peut avoir parcouru des milliers de kilomètres au préalable.

L'intensification de l'e-commerce génère de plus en plus une demande considérable de livraisons aux consommateurs finaux et ce, avec des délais de plus en plus rapides.

La livraison à domicile constitue ici l'option la plus **problématique en termes de coût et d'organisation pour les professionnels du secteur.**

En France, la logistique urbaine représente :



500 millions de colis sont livrés chaque année en lien avec le e-commerce, soit **27 %** des livraisons en ville

Paradoxalement, **alors que le nombre de livraisons augmente en ville, on observe un éloignement des entrepôts de logistique** (lié à un phénomène de densification urbaine croissante). L'augmentation des distances parcourues se traduit par une augmentation du coût de livraison, mais également du trafic routier, et donc de nuisances induites.



20 à 50 % des coûts logistiques

✓ Pour les territoires

La filière logistique, qui a besoin d'une main d'œuvre abondante, est pourvoyeuse d'emplois au sein des aires urbaines : près d'1 emploi sur 10 est lié au transport de marchandises. Elle permet en outre l'employabilité de personnes faiblement ou moyennement diplômées.



1,6 million d'emplois (professionnels de la logistique urbaine inclus)

Les enjeux sociaux

✓ Pour les professionnels du secteur

Les enjeux sociaux concernent directement les conditions de travail. En sus du respect des contraintes imposées par les réglementations, les transporteurs et chauffeurs-livreurs doivent aussi s'adapter aux exigences de leurs clients en matière d'horaires. Une grande partie des livraisons se fait donc pendant l'heure de pointe du matin. Ceci a pour effet d'augmenter la congestion routière dans les centres ville et peut amener à des situations de conflits entre usagers. Cela a également des conséquences pour les transporteurs en augmentant la durée de leurs tournées et donc in fine, le coût de la livraison.



20 % d'occupation de la voirie

✓ Pour les collectivités

Les enjeux sociaux sont doubles pour les collectivités : ils concernent non seulement la sécurité routière, mais intéressent également les enjeux liés au vieillissement de la population. Portage de repas, livraisons de courses, etc., nombre de ces prestations participent en effet activement au maintien à domicile des seniors et aux objectifs de prolongement de leur vie autonome.

Les enjeux environnementaux

Le transport des marchandises représente une part non négligeable du trafic en ville.

Sa forte dépendance aux véhicules thermiques le rend responsable d'un quart des émissions de CO₂, d'un tiers des émissions d'oxydes d'azote et de la moitié des particules liées à la circulation urbaine. La logistique du dernier kilomètre est à ce titre d'autant plus complexe à gérer qu'elle doit converger avec des impératifs de santé publique et prendre en compte la sensibilité grandissante des habitants à la qualité de leur environnement.

Aussi, accompagner l'ensemble des acteurs de la logistique urbaine vers une mobilité de moins en moins carbonée devient impératif dans la lutte contre le réchauffement climatique.



15 à 20 %
du trafic en ville

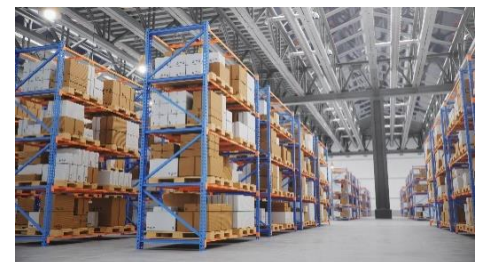


50 %
des émissions de
particules fines

20 %
des émissions de gaz
à effet de serre

Les enjeux urbanistiques

Pour prendre en compte les nouvelles pratiques d'approvisionnement des particuliers (ex : livraison à domicile), l'organisation logistique doit pouvoir s'appuyer sur des équipements (voirie, aménagement des rues), mais aussi des ressources foncières (espaces logistiques). Le besoin pour les professionnels du secteur d'être plus proches des lieux de consommation, de pouvoir stocker les marchandises et de mieux organiser les flux implique que des espaces fonciers en milieu urbain soient disponibles. Il est donc important que les collectivités s'emparent des outils de planification urbaine pour préserver ou réserver du foncier dédié à des activités logistiques, via notamment l'intégration de la logistique dans leur plan local d'urbanisme (PLU).



Copyright photos : Roben Pics, Jacques DAVID

En conclusion

Infléchir les pratiques logistiques actuelles pour les optimiser, trouver des solutions d'intérêts communs pour construire une logistique urbaine durable, c'est le défi qui s'impose dès à présent à l'ensemble des acteurs publics et économiques. Une connaissance approfondie des enjeux du transport de marchandises en ville, une meilleure appréhension de son organisation économique et sociale peuvent permettre de répondre aux problématiques identifiées :

- Réduire la pollution en diminuant les distances parcourues, en optimisant les tournées, le remplissage des véhicules et en favorisant les motorisations propres
- Améliorer les conditions de travail des livreurs

À la croisée des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et urbanistiques, les collectivités qui s'engagent dans une démarche volontaire de logistique urbaine durable, le font dans une optique de développement durable de leur territoire, d'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens, et d'un accroissement de l'attractivité de leur territoire.

Sources chiffres : Guide La logistique urbaine, Cerema, 2015
Ademe 2015 • DIGITM 2018 • Fevad, chiffres-clés 2020

2. InTerLUD, le nouveau programme CEE

1. La genèse et les objectifs

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national en matière de maîtrise de la demande énergétique, a rendu possible la délivrance des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). L'article L.221-7 du Code de l'Énergie prévoit notamment que la contribution à des programmes d'information et d'innovation favorisant les économies d'énergie ou portant sur la mobilité économe en énergies fossiles, peut donner lieu à la délivrance de CEE.

Qu'est-ce que le dispositif CEE ?

Le dispositif a été introduit par la loi sur l'énergie du 13/07/2005 (loi POPE) avec pour objectif de réaliser des économies d'énergie dans les secteurs tels que le bâtiment, l'industrie, l'agriculture ou encore les transports. Les programmes CEE permettent de financer des actions dont l'impact sur les économies d'énergie est tangible même s'il est difficilement quantifiable.

Qui est concerné ?

Les fournisseurs et distributeurs d'énergie et de carburant (« les obligés ») ont l'obligation d'inciter leurs clients et partenaires à réaliser des économies d'énergie. La réalisation de ces dernières est matérialisée par la délivrance de certificats d'économies d'énergie (CEE). Les obligés doivent récolter un certain volume de CEE sur une période triennale.

La naissance du programme InTerLUD

En déclinaison de cet engagement national et des enjeux sur lesquels il repose, 2 programmes CEE voient le jour en 2019 :



Le Cerema, l'ADEME et ROZO élaborent un programme CEE visant à accompagner les collectivités volontaires à la réalisation de chartes de logistique urbaine.

De son côté et pour les mêmes raisons, la CGI construit un autre programme qui vise à créer une plateforme numérique sur internet et une application mobile qui permet d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les acteurs du commerce et du gros à l'échelle métropolitaine et nationale.

Les 2 programmes convergeant dans leurs objectifs, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) propose aux acteurs concernés de les fusionner en un seul programme.

InTerLUD, le Programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable est né de cette fusion et d'une volonté commune d'agir de manière concertée et optimisée afin de proposer des actions coordonnées auprès des acteurs économiques et des collectivités d'un même territoire.



InTerLUD, quels objectifs ?

Le programme a pour vocation de créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques, dans le but d'élaborer des chartes de logistique urbaine en faveur d'un transport des marchandises en ville de plus en plus économe en énergie et décarboné.

Plus précisément, le programme a pour objectifs :

- d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les collectivités et les opérateurs économiques à l'échelle territoriale sur les enjeux de la logistique urbaine durable
- de structurer les filières économiques
- de faire dialoguer acteurs publics et privés

50 chartes de logistique urbaine durable en 3 ans sur le territoire national dans 15 métropoles, 25 communautés d'agglomération moyennes et 10 petites communautés d'agglomération (moins de 100 000 habitants).

2. Les typologies d'acteurs ciblés

Les acteurs institutionnels

Les acteurs institutionnels organisent et régulent le transport de marchandises dans un souci d'amélioration du cadre de vie des habitants. Cette catégorie regroupe les élus, les services techniques, les forces de police... aux différents échelons territoriaux :

- **L'État** définit le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le transport de marchandises.
- **L'intercommunalité** élabore les politiques d'agglomération. Sur le plan fonctionnel, la logistique urbaine s'organise obligatoirement à une échelle supra-communale, ne serait-ce qu'en raison de la localisation des équipements logistiques. L'intercommunalité couvre un périmètre adapté aux politiques de logistique urbaine et dispose de compétences lui permettant d'agir.
- **La commune** est en charge des questions de voirie et d'occupation de l'espace public.

Chaque commune peut réglementer la circulation des transports de marchandises, le stationnement et les aires de livraisons (horaires d'accès au centre-ville, types de véhicules autorisés ou interdits...), ce qui induit fréquemment une hétérogénéité au niveau intercommunal.

- **Les autorités organisatrices de la mobilité (AOM)** organisent les services publics de logistique urbaine et ont également en charge le pilotage du plan de déplacements urbains (PDU). Leur rôle dans la démarche des chartes de logistique urbaine va être d'assurer une cohérence entre les politiques de mobilités des voyageurs et des marchandises.

Les acteurs économiques

Cela concerne tous les acteurs qui génèrent des flux logistiques (BtoB, BtoC, déchets...) en milieu urbain, notamment sur le dernier kilomètre : grossistes, transporteurs pour compte d'autrui ou compte propre, producteurs, artisans, commerçants et grande distribution, ainsi que les gestionnaires et aménageurs d'entrepôts logistiques urbains.

3. Les porteurs et partenaires techniques

ROZO

ROZO est un **bureau d'études spécialisé en efficacité énergétique**. Il est **expert du dispositif CEE**, de l'ingénierie financière des programmes CEE au déploiement opérationnel, en passant par la structuration du programme et les négociations sur les évolutions techniques et juridiques. ROZO accompagne divers programmes comme Alveole en partenariat avec la FUB ou encore DEPAR en partenariat avec la Poste. Il est **porteur et coordinateur du programme InTerLUD**.



www.rozo.fr

"La performance énergétique est un enjeu auquel nous répondons quotidiennement. C'est pourquoi nous accompagnons la CGI, l'ADEME et le Cerema à transformer la logistique urbaine en y intégrant la notion d'efficacité énergétique pour minimiser l'impact sur l'environnement. Maîtriser et réduire les consommations énergétiques dans le transport des marchandises n'est plus une option, mais une nécessité »

CGI / Logistic-Low-Carbon

La **confédération française du commerce de gros et international (CGI)** est **une organisation professionnelle**. Regroupant 36 fédérations, elle représente auprès des pouvoirs publics l'ensemble des acteurs du commerce de gros, dans ses différentes dimensions (marché intérieur dans les secteurs des biens d'équipement interindustriels, biens de consommation non-alimentaires et alimentaires ; marché international). La CGI s'investit depuis de nombreuses années dans des actions liées à la logistique urbaine durable et à la transition énergétique. **Sa filiale Logistic-Low-Carbon a été créée pour porter le programme InTerLUD**.



www.cgi-cf.com

« La CGI est engagée depuis de nombreuses années dans des actions éco-responsables en matière de logistique urbaine. Grâce au programme InTerLUD, les opérateurs économiques (transporteurs, grossistes, chargeurs, artisans, commerçants...) seront accompagnés par la CGI dans une démarche de co-élaboration de chartes de logistique urbaine durable avec les collectivités territoriales sur lesquelles ils sont implantés. Ces futures concertations permettront d'accélérer la transition énergétique et écologique à l'échelle locale. »

Cerema

Le Cerema est un établissement public de référence pour développer et capitaliser l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique. Il intervient en appui direct auprès des services de l'État, des collectivités et des entreprises. Disposant d'expertises transversales pluridisciplinaires, **sa vocation est d'apporter des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques, ainsi que des solutions innovantes au cœur des projets territoriaux pour améliorer le cadre de vie des citoyens**.



Le Cerema est un partenaire technique du programme InTerLUD.

www.cerema.fr

« Avec le Programme InTerLUD, nous souhaitons poursuivre l'action du Cerema dans l'accompagnement des collectivités vers une logistique urbaine plus efficace, sobre et adaptée aux spécificités des territoires et aux acteurs économiques présents ».

ADEME

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. **L'agence de la transition écologique est partenaire technique du programme InTerLUD.**



www.ademe.fr

« La logistique urbaine est un secteur d'activité indispensable à nos sociétés. Depuis plusieurs années l'ADEME s'est investie dans le cadre de l'élaboration d'une méthodologie et d'outils pour la mise en place d'un cadre national afin d'accompagner les volontaires dans la création de chartes locales de logistique urbaine durable. Le programme InTerLUD permettra maintenant d'en assurer le déploiement, avec des objectifs ambitieux en matière de transition écologique. »

DGITM / DGEC

Le ministère de la Transition écologique (MTE) - Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) et Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) - élabore et met en œuvre les orientations des politiques dans les domaines du transport et de l'énergie.



« Depuis 2016, des actions d'amélioration de la logistique urbaine ont été mises en œuvre par le MTE en partenariat avec l'ADEME et le Cerema : une boîte à outil a été élaborée et expérimentée auprès de six collectivités volontaires. Avec le programme InTerLUD, une nouvelle étape est franchie. »

4. Les partenaires financiers

La mise en place du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) a permis aux fournisseurs d'énergie (appelés « les obligés ») de réaffirmer leur rôle d'incitateurs à l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En se positionnant pour financer et soutenir le programme CEE InTerLUD, ils contribuent de manière décisive au déploiement d'une logistique urbaine durable.

Total Marketing France

Groupe pétrolier international depuis 1924, présent dans plus de 130 pays sur les cinq continents. Les activités de Total couvrent l'ensemble de la chaîne de production, de l'extraction du pétrole brut et du gaz naturel à la distribution, en passant par le raffinage.



Dyneff

Entreprise française, spécialisée dans la distribution et la vente de produits pétroliers en France et en Espagne depuis 60 ans auprès des particuliers, professionnels et collectivités locales.



Rubis Antilles Guyane (RAG)

Filiale du groupe Rubis Energie, depuis 2005, RAG est le premier réseau indépendant de distribution de gaz de pétrole liquéfié (GPL) et carburant en Martinique, Guadeloupe et Guyane. Il est également présent dans la vente de carburants aviation de ces trois départements. En GPL, RAG est le premier acteur régional à travers un réseau de 1 700 dépositaires.



SCA Pétrole et dérivés

La SCA Pétrole et dérivés (groupe Intermarché) est une centrale d'achat de carburants et biocarburants. Elle est l'un des acteurs principaux du marché d'achat-distribution de carburants et biocarburants en France.



3. La mise en route du programme

1. La démarche partenariale et l'accompagnement proposés

InTerLUD vise à sensibiliser les collectivités et acteurs économiques, et à les accompagner pour qu'ils initient une **démarche partenariale permettant la mise en œuvre d'actions concrètes sur leur territoire, en déclinaison d'un cadre national** (voir encadré ci-contre). **Basée sur la charte d'engagement volontaire, cette démarche sera déployée avec le soutien actif du Cerema (pour les acteurs publics) et de Logistic-Low-Carbon (pour les acteurs économiques).**

De nombreux leviers d'action pourront être activés : **foncier réservé, zones de circulation, réglementation concertée, multimodalité, aires de livraison, nouvelle flotte propre...**

Le programme prévoit également un financement des collectivités pour l'élaboration, la réalisation ou le suivi de leur charte de logistique urbaine. Les collectivités souhaitant bénéficier de ces aides seront accompagnées par le Cerema afin de définir un « programme d'études » et de signer la convention pour leur attribution.

Une fois les études lancées, le Cerema accompagnera la collectivité dans le suivi et le pilotage de la charte.

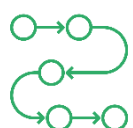
InTerLUD va aussi permettre aux acteurs économiques de mutualiser les moyens, de rester informés pour anticiper les changements à venir et d'influencer les décisions sur leur territoire, face à la complexification de la logistique urbaine.

En 2015, « la feuille de route 2015 pour la transition écologique » a lancé la démarche d'élaboration d'un cadre national pour des chartes sur la logistique durable en ville reposant sur trois piliers fondamentaux que sont la concertation, l'adaptation du périmètre aux enjeux et l'engagement des signataires. Ce cadre national a été développé sous pilotage de l'ADEME et de la DGITM. Cet engagement a été repris par le gouvernement dans la Stratégie nationale « France Logistique 2025 ».

La démarche d'engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine sur un territoire se déroule selon une chronologie progressive :

- 1** **COMPRENDRE ET DÉCIDER DE L'OPPORTUNITÉ DE LA DÉMARCHE**
test de maturité
- 2** **INITIER LA DÉMARCHE**
diagnostic, mise en place d'une instance de concertation entre les différents acteurs locaux
- 3** **SIGNER LA CHARTE ET ÉLABORER UN PLAN D' ACTIONS**
pour la mise en place de solutions concrètes
- 4** **PILOTER LA DÉMARCHE**
suivi et évaluation des actions

Le programme InTerLUD propose :



Une méthodologie
s'appuyant sur le guide de la charte d'engagement volontaire de l'ADEME



Un accompagnement
adapté à chaque collectivité



Des formations
pour renforcer l'expertise de l'ensemble des acteurs



Des concertations
entre acteurs locaux de la logistique urbaine



Des partages d'expérience
pour mutualiser les bonnes pratiques et innover



Une mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques locaux
(webinaires, réunions, groupes de travail, développement de services)



La mise à disposition de financements
pour des études et des prestations nécessaires à la réalisation des chartes



La signature de la charte
Pour la mise en place d'actions concrètes avec tous les acteurs locaux

2. Les moyens humains déployés

4 chargés de mission

recrutés pour instaurer le dialogue avec les professionnels, avec un partage territorial

8 experts

déployés par le Cerema pour sensibiliser et accompagner les collectivités



3. Les outils mis en place

Ressources print et web dédiées au programme sont à disposition des acteurs :

✓ Sur www.interlud.green

Dès à présent

- L'actualité de la logistique et du programme
- Les événements à venir sur les territoires
- Une newsletter

À venir sur le site

- Une plateforme d'échanges sur des projets mis en place par les collectivités et des solutions proposées par les acteurs économiques pour une logistique urbaine durable
- Une méthodologie et des outils pour initier, réaliser et suivre une démarche d'engagement volontaire
- À la suite des rencontres menées en 2020-2021 auprès des acteurs économiques, des outils numériques et des contenus pour les aider dans leur quotidien



✓ Via des dépliants par typologie d'acteurs

Des dépliants dédiés à chaque cible (Acteurs économiques et Collectivités) viennent compléter les informations du site web d'InTerLUD.



✓ Sur les réseaux sociaux

Une page LinkedIn et un compte Twitter dédiés à InTerLUD ont été créés pour assurer une bonne diffusion du programme via les réseaux sociaux.

<https://www.linkedin.com/showcase/programme-cee-interlud/>
https://twitter.com/in_lud



4. Les premières grandes actions mises en œuvre

- **Les premiers rendez-vous bilatéraux** ont démarré entre le Cerema et les collectivités (métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération). Objectifs : sensibiliser aux enjeux de la logistique urbaine, présenter la démarche d'engagement volontaire, ainsi que l'accompagnement proposé dans le cadre du Programme InTerLUD. Ces entretiens personnalisés permettent de répondre aux questions spécifiques des collectivités, de définir leurs besoins et, pour celles qui souhaitent aller plus loin, de solliciter un accompagnement pour l'élaboration, la réalisation ou le suivi d'une charte de logistique urbaine dans le cadre du programme InTerLUD.
- **Des webinaires ou ateliers territorialisés de sensibilisation** ont été initiés et se poursuivent pour présenter InTerLUD auprès des acteurs publics et privés d'un même territoire.

- **Une grande opération de sensibilisation à la logistique urbaine durable des acteurs économiques** (entrepreneurs, commerçants, artisans, transporteurs, distributeurs) et de leurs représentants, initiée par Logistic-Low-Carbon.

Ces échanges sous forme de séminaires et d'ateliers thématiques sont organisés pour mêler acteurs publics et privés, introduire un dialogue entre eux et récolter les besoins et les difficultés terrain des professionnels.

5. Les événements en cours ou à venir

Novembre 2020

Autonomy Digital 2020- 04 novembre

le programme InTerLUD a été présenté lors d'une table ronde en ligne animée par Yann Tremeac, Chef de service Transport et Mobilités de l'ADEME, Hélène de Solère, cheffe de projet logistique urbaine au Cerema et Jean-André Lasserre, responsable du programme au sein de LLC.

Formation organisée en partenariat avec le CNFPT

dédiée aux techniciens et aux élus des collectivités qui souhaitent mettre en place une charte de logistique urbaine sur leur territoire.

Du 19 au 21 janvier 2021

Congrès de l'ATEC ITS France

a l'occasion de la 48^e édition des Rencontres de la Mobilité intelligente, le Cerema donnera une conférence sur le programme InTerLUD.

1^{er} semestre 2021

Organisations des premiers événements territorialisés

en région PACA, en Ile-de-France et Hauts-de-France

Votre contact presse :

Virginie FEUILLU
Responsable offre programmes CEE ROZO
04 37 24 23 28
v.feuille@rozo.fr